

KPMG S.A. Siège social Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex France Téléphone : Télécopie : Site internet : +33 (0)1 55 68 86 66 +33 (0)1 55 68 86 60 www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement BBR EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 29 décembre 2017



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : Télécopie : Site internet : +33 (0)1 55 68 86 66 +33 (0)1 55 68 86 60 www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement BBR EUROPE

54, avenue Marceau - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2017

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BBR EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Fonds Commun de Placement BBR EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 17 avril 2018

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.



Fonds Commun de Placement BBR EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 17 avril 2018

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 avril 2018

KPMG S.A.

Pascal Lagand Associé

BILAN ACTIF AU 29/12/2017 EN EUR

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	40 640 340,97	28 937 569,63
Actions et valeurs assimilées	37 188 423,41	26 974 813,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 188 423,41	26 974 813,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 451 917,56	1 962 756,05
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 451 917,56	1 962 756,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Préances	19 657,05	21 522,49
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	19 657,05	21 522,49
comptes financiers	484 439,22	37 113,42
Liquidités	484 439,22	37 113,42
otal de l'actif	41 144 437,24	28 996 205,54

BILAN PASSIF AU 29/12/2017 EN EUR

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	38 667 756,76	27 954 055,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 212 832,27	688 948,65
Résultat de l'exercice (a, b)	186 117,85	298 724,22
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	41 066 706,88	28 941 728,50
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	77 730,36	54 477,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	77 730,36	54 477,04
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	41 144 437,24	28 996 205,54

⁽a) Y compris comptes de régularisation (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2017 EN EUR

	29/12/2017	30/12/2016
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2017 EN EUR

	29/12/2017	30/12/2016	
Produits sur opérations financières			
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00	
Produits sur actions et valeurs assimilées	805 503,73	840 076,95	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	
Produits sur titres de créances	0,00	0,00	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00	
Autres produits financiers	0,00	0,00	
Total (1)	805 503,73	840 076,95	
Charges sur opérations financières			
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00	
Charges sur dettes financières	572,45	92,70	
Autres charges financières	0,00	0,00	
Total (2)	572,45	92,70	
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	804 931,28	839 984,25	
Autres produits (3)	0,00	0,00	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	676 610,46	539 185,90	
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	128 320,82	300 798,35	
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	57 797,03	-2 074,13	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00	
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	186 117,85	298 724,22	

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables sont évalués par la SGP lors de l'établissement de chaque valeur liquidative selon les règles suivantes :

1) Les TCN de plus de 3 mois sont évalués :

- Pour ceux faisant l'objet de transactions significatives, au prix du marché.
- Pour ceux ne faisant pas l'objet de transactions significatives, par application d'une méthode actuarielle, le taux du marché retenu étant l'Euribor de durée équivalente.
- 2) Les TCN d'une durée de vie inférieure à 3 mois (y compris les BTF et les BTAN) et ne présentant pas de sensibilité particulière au marché sont évalués :
- Par linéarisation de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement pour les TCN de moins de 3 mois à l'émission.
- Par linéarisation de la différence entre la dernière valorisation constatée au prix du marché et la valeur de remboursement pour les TCN d'une durée résiduelle inférieure à 3 mois

OPCVM/FIA:

Les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour de valorisation de l'OPCVM.

Toutefois, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de la valorisation de l'OPCVM sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de change sont valorisés à leur valeur de marché.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué est de 2,00% TTC sur la base de l'actif net.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote—part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2017 EN EUR

	29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice	28 941 728,50	27 131 469,10
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	11 630 626,42	2 515 772,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 980 487,49	-1 816 937,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 247 673,71	2 197 080,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-597 624,48	-921 142,09
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-544 330,89	-372 430,39
Différences de change	-497 327,55	-470 702,22
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	738 127,84	377 819,86
Différence d'estimation exercice N	374 847,57	-363 280,27
Différence d'estimation exercice N-1	363 280,27	741 100,13
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	128 320,82	300 798,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	41 066 706,88	28 941 728,50

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 439,22	1,18
Passif							ı	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif									-	
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	484 439,22	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	GBP		CHF		SEK		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 785 121,72	11,65	3 936 029,03	9,58	3 757 229,15	9,15	691 514,20	1,68
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 127,75	0,03
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	29/12/2017
Créances	
Coupons et dividendes en espèces	19 657,05
Total des créances	19 657,05
Dettes	
Frais de gestion	77 730,36
Total des dettes	77 730,36

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	51 113,002	11 630 626,42
Parts rachetées durant l'exercice	-8 939,030	-1 980 487,49
Solde net des souscriptions/rachats	42 173,972	9 650 138,93

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

En montant
135 160,12
115 155,17
20 004,95

3.7.FRAIS DE GESTION

		29/12/2017
Commissions de garantie	60	0,00
Frais de gestion fixes		676 610,46
Pourcentage de frais de gestion fixes		2,00
Frais de gestion variables		0,00
Rétrocessions des frais de gestion		0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2017
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépots de garantie

	29/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	29/12/2017
			0,00
Actions			
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 243 744,65
G. 5	FR0011363415	JPM MONETAIRE	1 243 744,65
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	186 117,85	298 724,22
Total	186 117,85	298 724,22

S	29/12/2017	30/12/2016	
BBR EUROPE			
Affectation			
Distribution	0,00	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00	
Capitalisation	186 117,85	298 724,22	
Total	186 117,85	298 724,22	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 212 832,27	688 948,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 212 832,27	688 948,65

	29/12/2017	30/12/2016	
BBR EUROPE			
Affectation			
Distribution	0,00	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00	
Capitalisation	2 212 832,27	688 948,65	
Total	2 212 832,27	688 948,65	

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Actif net en EUR	22 394 105,07	24 078 404,76	27 131 469,10	28 941 728,50	41 066 706,88
Nombre de titres	132 537,964	134 957,158	136 084,718	139 619,869	181 793,841
Valeur liquidative unitaire en EUR	168,96	178,41	199,37	207,28	225,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes en EUR	8,58	37,61	25,86	4,93	12,17
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	1,83	0,20	0,35	2,13	1,02

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou				
assimilé ALLEMAGNE				
BAYER	EUR	6 000	624 000,00	1;52
CONTINENTAL AG O.N.	EUR	2 900	652 645,00	1,59
DELIVERY HERO AG	EUR	12 500	412 500,00	1,00
GEA GROUP	EUR	17 760	710 577,60	1,73
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	6 630	731 620,50	1,78
PROSIEBEN SAT.1 MEDIA N	EUR	25 950	744 894,75	1,81
TUI AG NOM	EUR	50 150	861 075,50	2,11
VONOVIA SE	EUR	16 700	691 213,00	1,68
ZALANDO SE	EUR	7 250	319 833,75	0,78
TOTAL ALLEMAGNE			5 748 360,10	14,00
ESPAGNE				
ACS, ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	23 300	760 046,00	1,86
BOLSAS Y MERCADOS ESPANOLES SA	EUR	17 550	465 952,50	1,13
EBRO FOODS	EUR	11 400	222 528,00	0,54
GAMESA CORPORATION TECNOLOGICA	EUR	47 400	541 782,00	1,32
TELEFONICA	EUR	54 700	444 437,50	1,08
TOTAL ESPAGNE			2 434 746,00	5,93
FINLANDE				
CARGOTEC OYJ B	EUR	17 500	826 000,00	2,01
NOKIA (AB) OYJ	EUR	155 300	604 738,20	1,47
UPM-KYMMENE OY	EUR	29 800	772 118,00	1,88
TOTAL FINLANDE			2 202 856,20	5,36
FRANCE				
ALTEN	EUR	4 900	341 089,00	0,83
BOUYGUES	EUR	14 650	634 491,50	1,55
ELIOR GROUP SCA	EUR	41 150	708 808,75	1,73
GROUPE EUROTUNNEL REGROUPT	EUR	43 500	466 320,00	1,14
INGENICO	EUR	8 286	737 536,86	1,80
KLEPIERRE	EUR	23 200	850 628,00	2,06
NEXANS SA	EUR	12 450	636 319,50	1,55
ORANGE	EUR	55 800	807 705,00	1,96
RENAULT SA	EUR	9 050	759 385,50	1,85
THALES	EUR	2 500	224 700,00	0,55
TOTAL FRANCE			6 166 984,11	15,02

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
GLANBIA PLC	EUR	31 950	476 055,00	1,16
TOTAL IRLANDE			476 055,00	1,16
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	51 000	775 200,00	1,89
BUZZI UNICEM ORD.	EUR	34 300	771 750,00	1,88
CAMPARI	EUR	117 000	754 065,00	1,84
ENEL SPA	EUR	81 100	416 043,00	1,01
ENI SPA	EUR	39 600	546 480,00	1,33
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	237 800	658 706,00	1,60
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	595 800	429 273,90	1,05
TOTAL ITALIE			4 351 517,90	10,60
JERSEY				
SHIRE	GBP	19 150	841 634,93	2,05
TOTAL JERSEY			841 634,93	2,05
NORVEGE				
MARINE HARVEST	NOK	49 000	691 514,20	1,68
TOTAL NORVEGE			691 514,20	1,68
PAYS-BAS				
ABN AMRO GROUP GDR	EUR	27 500	739 750,00	1,80
HEINEKEN	EUR	7 000	608 510,00	1,48
TOTAL PAYS-BAS			1 348 260,00	3,28
ROYAUME UNI				
COCACOLA EUROPEAN PARTN	EUR	15 150	503 434,50	1,23
GKN PLC	GBP	225 100	810 215,92	1,97
MEGGITT	GBP	131 200	712 937,41	1,74
PETROFAC LIMITED	GBP	139 700	802 891,66	1,96
RECKITT BENCKISER PLC	GBP	9 150	713 435,62	1,74
RIO TINTO PLC	GBP	20 350	904 006,18	2,19
ROYAL DUTCH SHELL PLC	EUR	28 300	786 315,50	1,91
ROYAL DUTCH SHELL PLC DRT OPTION	EUR	28 300	0,00	0,00
TOTAL ROYAUME UNI			5 233 236,79	12,74
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	44 800	774 388,31	1,89
ESSITY	SEK	32 200	761 067,15	1,85
HENNES AND MAURITZ B	SEK	38 400	659 476,57	1,61
ICA GRUPPEN AB	SEK	25 950	784 185,94	1,91
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	42 100	778 111,18	1,89
TOTAL SUEDE			3 757 229,15	9,15

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
DUFRY AG	CHF	6 500	806 357,71	1,96
NESTLE NOM.	CHF	10 800	774 843,11	1,89
PANALPINA WELTTRANSPORT HOLDING AG	CHF	6 250	808 519,47	1,97
ROCHE HOLDING AG	CHF	4 080	861 039,53	2,09
SGS STE GLE SURVEILLANCE NOM	CHF	315	685 269,21	1,67
TOTAL SUISSE			3 936 029,03	9,58
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			37 188 423,41	90,55
TOTAL Actions et valeurs assimilées			37 188 423,41	90,55
Organismes de placement collectif				,
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays FRANCE				
CPR MONETAIRE SR I	EUR	107	2 208 172,91	5,38
JPM MONETAIRE	EUR	4 500	1 243 744,65	3,03
TOTAL FRANCE			3 451 917,56	8,41
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 451 917,56	8,41
TOTAL Organismes de placement collectif			3 451 917,56	8,41
Créances			19 657,05	0,05
Dettes			-77 730,36	-0,19
Comptes financiers			484 439,22	1,18
Actif net			41 066 706,88	100,00

BBR EUROPE	EUR	181 793,841	225,89	

RAPPORT ANNUEL AU 29/12/17 BBR EUROPE

1-Rapport de gestion financière

Objectif de gestion: BBR Europe est un fonds diversifié dont l'objectif de gestion est de réaliser une performance similaire ou supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 50, dividendes nets réinvestis, (code Bloomberg SX5R), sur la période d'investissement recommandée. Son principal moteur de performance repose sur son exposition aux marchés d'actions européens.

Indicateur de référence : Le FCP n'étant pas indiciel, l'indice Stoxx Europe 50 est retenu comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance. Le fonds peut cependant réaliser des investissements très différents de la composition de l'indice, en termes de choix de valeurs, de pondération des valeurs ou de répartition par pays au sein de l'Europe, pouvant générer des écarts de performance significatifs par rapport à l'indice retenu. Cet indice est calculé en euros, dividendes nets réinvestis, par Stoxx Limited. Il regroupe 50 sociétés parmi les plus représentatives des grandes capitalisations de 18 pays Européens. Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.stoxx.com

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

<u>Risque Actions</u>: Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative peut baisser.

<u>Risque de perte en capital</u>: La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

<u>Risque lié à la gestion discrétionnaire</u>: Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants.

<u>Risque de change</u>: Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative peut baisser.

<u>Risque de taux</u>: l'OPCVM peut être investi dans des produits de taux. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits à taux fixe peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

<u>Risque de crédit</u>: l'OPCVM peut être investi dans des instruments monétaires ou obligataires. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. Dans ce cas la valeur des titres de créances dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

<u>Risque de contrepartie</u>: le risque de contrepartie résulte des contrats financiers de gré à gré conclus avec une contrepartie, tels que les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres et tout autre contrat dérivé conclu de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour l'OPCVM résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier.

Le FCP est classé « diversifié » et peut connaître une volatilité élevée en raison de l'exposition du portefeuille aux marchés actions européennes et aux devises sur lesquelles les variations de cours peuvent être importantes.

La sélection des titres et le pilotage actif de l'exposition aux actions ont permis à BBR Europe d'évoluer très positivement. Sur l'année 2017 sa VL passant de 207.28€ au 30/12/2016 à 225.89€ au 29/12/2017 soit une augmentation de 8.98% à comparer à la performance de l'indice de référence Stoxx Europe 50 de 9.00%. Les performances passées ne présagent pas des performances à venir.

1er trimestre 2017

Le premier trimestre 2017 s'inscrit pour les marchés d'actions européens dans la continuité du quatrième trimestre 2016 : portés par les bons chiffres macro-économiques pour l'Europe, qui enregistre une accélération de sa croissance économique, ainsi que par les résultats satisfaisants des entreprises pour l'année 2016 et une confiance des chefs d'entreprise pour l'année en cours, tous les principaux marchés européens ont progressé sur les trois premiers mois de l'année, la palme revenant au marché d'actions espagnoles, en progression de près de 12% sur la période.

BBR Europe a bénéficié de son exposition importante à l'Italie et à l'Espagne et du maintien de sa sous-exposition au Royaume-Uni, alors que le pays vient de déclencher le processus de sortie de l'Europe dont on ne sait toujours pas bien mesurer les conséquences pour les marchés d'actions.

Dans ce contexte porteur, BBR Europe a enregistré une progression de 6,56% contre une hausse de 6,04% pour son indice de référence.

Les principaux achats	Les principales ventes	
KION GROUP AG	ROYAL MAIL PLC-W/I	
ZALANDO SE	DIA	
GEA GROUP	BEIERSDORF NOM	
HENKEL AG & CO PREF	KON DSM	
KERING	MEDIASET SPA	

2ème trimestre 2017

Le second trimestre 2017 a été scindé en deux périodes pour les marchés d'actions européennes : en hausse jusque début mai, portés par le résultat de l'élection présidentielle en France qui écartait les risques de divisions fortes de l'Europe, les marchés d'actions marquent le pas depuis lors, sous l'effet d'inquiétudes sur le niveau de la croissance mondiale, compte tenu de l'absence de la mise en oeuvre, pour le moment, de mesures de relance budgétaire aux USA, de baisse du prix du baril de pétrole et de l'anticipation de la fin des mesures accommodantes de la BCE. Ils ont, en parallèle, été soutenus par la vigueur de la croissance économique européenne ainsi que par les révisions à la hausse des prévisions de croissance bénéficiaire des entreprises.

Dans ce contexte plus incertain, BBR Europe a de nouveau progressé sur le trimestre, de 1,71% contre 0,06% pour son indice de référence.

L'allocation géographique a été maintenue, avec une sur-exposition, par rapport à son indice de référence, sur les marchés allemand, espagnol, italien notamment et une forte sous-exposition au marché du Royaume-Uni. Sur le semestre, BBR Europe progresse de 8,38% contre +6,11% pour son indice de référence.

Les principaux achats	Les principales ventes	
BUZZI UNICEM	CAIXABANK SA	
COMMERZBANK AG FRANKFURT	INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	
HENNES AND MAURITZ B	AEGON NV	
MEGGITT	DORMALABA HOLDING AG	
PANALPINA WELTTRANSPORT HOLDING	SAINT GOBAIN	

3ème trimestre 2017

Les marchés d'actions européens incluant la Suisse et la Grande Bretagne ont sous performé ce trimestre (+2,16%) par rapport à ceux de la zone euro compte tenu de l'impact négatif du franc suisse et de la livre sterling.

Néanmoins, les perspectives restent solides pour les valeurs européennes en dépit du résultat en demie teinte des élections en Allemagne pour Angela Merkel qui vont l'obliger à composer avec une coalition large, et des visées indépendantistes de la Catalogne en Espagne.

BBR Europe progresse de 1,04% ce trimestre portant sa performance annuelle à + 9,51% contre + 8,40% pour celle de l'indice. A noter, ce trimestre, la très belle progression de Kering dans le secteur du luxe et des valeurs allemandes (Commerzbank, TUI et Continental). Les opérations de fusions acquisitions se poursuivent et soutiennent les marchés.

Les principaux achats	Les principales ventes	
SIEMENS GAMES RENEWABLE ENE	ENAGAS	
ABN AMRO GROUP GDE	LAGARDERE	
DAVIDE CAMPARI-MILANO SPA	KION GROUP AG	
DELIVERY HERO AG	ELECTROLUX AB	
ESSITY AKTIEBOLAG-AG	STROEER SE & CO KGAA	

4ème trimestre 2017

La conjonction d'une croissance économique plus solide qu'anticipée, d'une faible inflation et de taux d'intérêt maintenus à bas niveau par une Banque Centrale Européenne toujours en soutien de l'activité, aura permis aux marchés d'actions européens de progresser sensiblement en 2017, alors que l'Euro, dans le même temps, se réappréciait contre toutes les grandes monnaies, sans que cela soit dommageable pour la croissance pour autant. Au dernier trimestre, les marchés d'actions anglais et suisse ont connu une évolution positive alors que les marchés français, mais surtout italien et espagnol s'inscrivaient en recul sur le trimestre. Ces évolutions contrastées expliquent la sous-performance de BBR Europe sur la période, le fonds étant très fortement sous-exposé aux marchés d'actions anglais et suisse et sur-exposé au marché italien.

Sur l'année 2017, BBR Europe enregistre une performance tout à fait en ligne avec son indice de référence dividendes nets ré investis et clôture l'année en progression de 8,98%...

Les principaux achats	Les principales ventes
SHIRE PLC EX SHIRE	ADECCO GROUP AG-REG
ASSA ABLOY AB	COMMERZBANK AG FRANKFURT
ELIOR GROUP	ATLANTIA
NEXANS	BANCO SANTANDER SA
ENEL	KERING

2-Informations réglementaires

En application des dispositions du règlement général de l'AMF, BBR ROGIER, société de gestion de votre OPCVM, doit rendre compte de sa pratique de vote en matière d'utilisation des droits de vote. La procédure et la politique de vote de BBR EUROPE est accessible au siège de la société de gestion.

Durant l'exercice clos le 29/12/2017, le fonds BBR Europe ne détenant pas d'actions concernées par les principes retenus pour la participation au vote, n'a assisté à aucune assemblée générale.

3-Choix des intermédiaires

BBR Rogier met en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers auprès desquels sont transmis les ordres résultant de ses choix d'investissement dans le cadre de la gestion collective.

L'évaluation des intermédiaires sélectionnés est annuelle et tient compte notamment des points suivants : la qualité de leur service d'acquisition des ordres, la rapidité à délivrer les meilleurs cours pour un instrument donné, la qualité du traitement, de l'enregistrement, de la confirmation et du règlement de l'ordre, la qualité de l'analyse financière produite, leur solidité financière telle qu'appréciée par Rothschild Martin Maurel en sa qualité de dépositaire des comptes gérés par BBR Rogier, et surtout le fait d'avoir mis en place des mécanismes leur permettant de répondre eux-même aux principes de Best Execution instaurés par la directive MIF. En effet, BBR Rogier a exigé de leur part un engagement de garantie de meilleure exécution des ordres que BBR Rogier leur transmet. Cet engagement a été formalisé notamment par la remise de leur politique d'exécution des ordres, soumise de leur part à un processus de test et de contrôle.

$\underline{\text{4- Prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des <math>\underline{\text{OPCVM}}$

Le décret n°2012-132 du 30 janvier 2012 a introduit pour la première fois l'obligation pour les SICAV et les sociétés de gestion de mentionner dans leur rapport annuel et dans les documents destinés à l'information de leurs souscripteurs les modalités de prise en compte ou non dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Compte tenu de la politique d'investissement de ses OPCVM, BBR Rogier a décidé que ces critères ne constitueraient pas des éléments d'exclusion ou d'inclusion de titres dans ses choix de gestion.

5- Techniques de gestion efficace de portefeuille

Néant

6- Commission de performance

Néant.

7-Evènements intervenus au cours de l'exercice

Néant

8- Risque global

La méthode de calcul du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

9- Politique de rémunération

La politique de rémunération de BBR Rogier se veut conforme aux principes déontologiques définis par l'AFG, à l'arrêté du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi du 3 novembre 2009, et aux dispositions communes à l'AFG, à l'AFIC et à l'ASPIM sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion, homologuées par l'AMF en qualité de règles professionnelles publiées le 23/11/2010 et applicables depuis le 1^{er} janvier 2011.

Au sein de BBR Rogier, la politique de rémunération est déterminée par le Directoire. A cet effet, les dirigeants :

- ➤ définissent la politique de rémunération, y compris variable ;
- participent à la mise en œuvre de la politique de rémunération (évaluations, octroi de la part variable...);
- > participent à la revue de la politique de rémunération.

a. Collaborateurs concernés par la politique de rémunération

La politique mise en place par les dirigeants s'applique aux collaborateurs de BBR Rogier dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques de la société, mais également aux autres collaborateurs qui participent tous à la maîtrise des risques (commercial, opérationnel etc.) dans le fonctionnement de BBR Rogier avec notamment un engagement partagé par tous les collaborateurs de respecter les consignes et les normes réglementaires et de travailler en équipe permettant de favoriser la transparence, le partage des informations et le transfert de connaissances.

b. Prise en compte des risques dans la définition de la politique

L'objectif de BBR Rogier est de mettre en place un système de rémunération variable qui soit en lien avec la richesse créée sur le long terme et qui permette un alignement entre l'intérêt de BBR Rogier et celui de ses clients.

Ainsi, la politique de rémunération mise en place par BBR Rogier est cohérente avec une gestion efficace des risques en n'encourageant pas une prise de risques excessive.

La politique de rémunération de BBR Rogier prévoit que la rémunération variable peut être réduite significativement au titre de l'exercice durant lequel BBR Rogier constaterait une baisse importante de son résultat et ou des pertes.

c. Principes généraux de la politique

La politique de rémunération de la société prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

BBR Rogier veille à ce que la partie fixe de la rémunération soit suffisamment importante pour rémunérer l'accomplissement par le professionnel des obligations de son poste, le niveau de compétence requis, les astreintes et l'expérience acquise.

BBR Rogier est attachée à intégrer dans sa politique de rémunération le principe de l'équité hommesfemmes.

Il est interdit aux personnes concernées de recourir à une stratégie individuelle de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiterait les objectifs poursuivis par la politique de rémunération.

Les bonus garantis sont interdits, sauf éventuellement à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Les collaborateurs entrés en cours de période bénéficient partiellement de la rémunération variable, en fonction de la rapidité de leur opérationnalité.

d. Composition de la rémunération variable

Au-delà de la rémunération sous forme d'intéressement et de participation, BBR Rogier a mis en place une rémunération variable sous forme de primes. Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, de la performance globale de l'entreprise à travers sa rentabilité, la performance des capitaux sous gestion et la maîtrise des risques et des performances de chaque collaborateur au regard de ses responsabilités.

Cette partie variable de la rémunération vient éventuellement compléter la partie fixe de la rémunération et de l'épargne salariale.

Elle est versée par l'employeur aux gérants et aux commerciaux au regard de critères quantitatifs et qualitatifs et aux autres collaborateurs au regard de critères qualitatifs

e. Critères d'attribution

Le Directoire évalue annuellement les collaborateurs sur plusieurs critères qualitatifs :

- ➤ Respect des consignes et des normes règlementaires.
- > Participation active à la maîtrise des risques et aux contrôles de premier niveau.

- ➤ Travail en équipe (transparence et partage de l'information et des compétences).
- ➤ Faculté de polyvalence.
- ➤ Positivité.
- ➤ Disponibilité et réactivité / clients et collaborateurs.
- ➤ Prises d'initiatives.
- > Recherche de gain de productivité.

Le Directoire évalue les gérants et les commerciaux sur des critères complémentaires, à savoir des critères qui peuvent être selon les responsabilités des collaborateurs concernés les suivants :

- ➤ Performance des portefeuilles et maîtrise des risques financiers.
- ➤ Gestion en respect des orientations des OPC et des profils des mandats.
- ➤ Adéquation du service de gestion avec la situation du client.
- ➤ Collecte de capitaux et apports de nouveaux clients et/ou ouvertures de comptes.
- ➤ Absence de contentieux clients.
- ➤ Développement des outils internes.
- > Diminution des frais généraux.
- ➤ Evolution du PNB individuel depuis la dernière période.

Afin de respecter un caractère pluriannuel d'appréciation, il est tenu compte de ces critères sur une période de trois ans.

f. Modalités de versement de la part variable

Compte tenu de la politique prudente de gestion des risques et des montants des rémunérations variables versés, à ce jour, ne dépassant pas substantiellement la rémunération fixe, la totalité des rémunérations variables du personnel concerné est versée en numéraire, sans différé.

La rémunération variable est calculée au plus tard en mai et versée en une fois au plus tard en juillet.

g. Revue de la politique et contrôle de son application

Au regard de la taille de BBR Rogier, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un comité de rémunération dédié.

La politique de rémunération est donc revue annuellement par le Directoire. Les principes généraux de la politique modifiée le cas échéant seront communiqués à l'ensemble des collaborateurs concernés.

La directive OPCVM V impose à BBR Rogier de communiquer dans son rapport annuel le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et variables, versées par le gestionnaire à son personnel, et le nombre de bénéficiaires, et, le cas échéant, l'intéressement aux plusvalues versé par le FIA.

L'information détaillée relative aux rémunérations est disponible sur demande auprès de la Société de gestion.